



# Le Bulletin

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES DE BELGIQUE

## Séance publique

### Maeterlinck, notre contemporain ?

**Christian Angelet** Une jeunesse gantoise – **Maxime Benoît-Jeannin** De l'importance d'être Georgette (ou de la difficulté de la biographie) – **Jacques Cels** Gaston Compère hyperlecteur – **Julien Roy** Mettre Maeterlinck en scène

## Communications

**Marie-José Béguelin** Ferdinand de Saussure après un siècle – **Guy Vaes** Un intime écheveau d'horizons – **Jacques De Decker** Wagner chez les Belges – **Éric Brogniet** L'influence des poètes arabes préislamiques sur la naissance de l'amour courtois chez les troubadours de langue d'oc – **Philippe Jones** La création et l'image mentale – **Robert Darnton** Le numérique et l'avenir du livre – **Raymond Trousson** Musique et musiciens dans *À la recherche du temps perdu* – **Jean-Baptiste Baronian** Portrait du romancier au dictaphone – **Daniel Droixhe** Aux origines de l'Académie royale de Belgique (1835-1837). Attraction flamande, occultation wallonne – **Yves Namur** De la table à l'écrit, petit traité des gourmandises littéraires (III). Dodin-Bouffant et son double chinois

## Hommage à Pierre Ruelle

**Marc Wilmet** Pierre Ruelle. Fragments de souvenirs – **Jacques Charles Lemaire** Pierre Ruelle, professeur à l'U.L.B. Quelques anecdotes

## Prix de l'Académie en 2010

## Ceux qui nous quittent

**Hubert Nyssen** par Jacques De Decker





# Aux origines de l'Académie royale de Belgique (1835-1837)<sup>1</sup>. Attraction flamande, occultation wallonne

Communication de M. Daniel Droixhe  
à la séance mensuelle du 5 novembre 2011



Jan Frans Willems, représenté en paysan par E. Vermorcken dans une édition de 1858 du *Reinaert de Vos* (1834). Willems est le cinquième personnage sur la gauche, avec les lunettes.

– D'après R. van Daele, « Qu'(in)certitudes? », *Tiecelijn* 11, 1998, p. 77.

Il est généralement entendu que les classes supérieures parlant français ont pesé d'un poids plus ou moins lourd sur les structures et institutions intellectuelles mises en place aux origines de l'État belge. Il paraît également convenu que la priorité culturelle qui en découle s'est aisément et relativement bien intégrée dans un unita-

1/ Cette communication constitue la version remaniée et raccourcie de : « *La plus parfaite harmonie. Langue et nationalité aux origines de l'Académie de Belgique (1831-1837)* », *Littératures en Belgique / Literaturen in België. Diversités culturelles et dynamiques littéraires*, éd. D. D Geest et R. Meylaert, Bruxelles, P. Lang, 2004, p. 69-88.

risme porté par l'enthousiasme que suscitait chez ses fondateurs la conquête de l'Indépendance.

Déjà le mot patrie exerce sa magique influence sur les cœurs belges !... En prenant sa place parmi les autres états de l'Europe, la Belgique est parvenue à se donner un cachet distinctif ; elle le doit surtout à cet esprit d'association qui ne peut jeter de profondes racines que dans les pays où la loyauté, la bonne foi, forme pour ainsi dire le type du caractère national.

Ainsi s'exprime le baron de Stassart, succédant en 1835 à Quételet<sup>2</sup> en tant que Directeur de l'Académie royale des Sciences et Belles Lettres de Belgique<sup>3</sup>. Ce nouvel « esprit » va prodiguer sans réserve le « nous » associatif. Partout se manifeste « le désir de voir notre beau pays occuper une place honorable ». Les travaux de l'Académie font émerger « notre histoire ». « La conservation de nos anciens monuments a plus d'une fois excité son zèle », etc. Patrimoine qui s'inscrit désormais strictement dans un ordre institutionnel, voire quasi-génétique. Stassart n'exalte plus seulement des « compatriotes » illustres, mais des « ancêtres » communs<sup>4</sup>.

2/ On ne peut pas dire que les rapports présentés par Quételet en 1833 et 1834 débordent quant à eux d'enthousiasme. Dans le premier domine la doléance contre les embarras des révolutions ; dans le second, la récrimination contre « le manque de fonds ». « Par notre séparation de la Hollande, l'académie a été privée de l'assistance d'une grande partie de ses membres ». « D'une autre part, il faut bien l'avouer, elle a beaucoup souffert de l'incertitude qui a régné pendant longtemps sur l'existence de nos institutions scientifiques ». Résultat : « deux fois de suite, le concours a été à peu près absolument nul ». La faute au « manque de tranquillité », laquelle est « si nécessaire pour tous les ouvrages qui exigent des méditations et des recherches approfondies ».

3/ *Bull.*, II, p. 187-195 et III, p. 202-208. Rappelons que tel était le titre porté, depuis 1816, par l'actuelle Académie royale de Belgique, qui devint en 1845 Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, dont la langue véhiculaire est le français depuis 1971. Une quatrième classe, « Technologie et Société », a été installée en octobre 2009. Voir : <http://www.academieroyale.be/>

4/ « Nos anciennes institutions, chaque jour, sont mieux appréciées, les hauts faits de nos ancêtres plus connus, et les grands hommes dont se glorifie la Belgique commencent à devenir, en quelque sorte, les objets d'un culte patriotique... » (p. 202). Ou encore : Reiffenberg a publié « la seconde partie de sa *Statistique ancienne de la Belgique*, destinée à jeter un jour si lumineux sur les mœurs et les usages de nos ancêtres » (p. 188). On ne peut mieux résumer que E. Witte et H. Van Velthoven la manière dont « les idées d'État-nation des époques antérieures furent reprises, dans le but de stimuler la naissance d'un sentiment unitaire belge : d'abord vis-à-vis des Pays-Bas, ensuite face à la menace française ». « En quête de légitimation existentielle, le jeune État se dota d'antécédents historiques lointains remontant à l'époque de Jules César et d'Ambiorix. En mythe des origines, l'histoire narrait les conquêtes étrangères et la quête de cette liberté chérie, qui adviendrait finalement en 1830. La Belgique, 'le pays sacré de nos pères', était devenu une réalité. Les commémorations nationales, les monuments, les statues et presque tous les canaux culturels et scientifiques le confirmaient... » (*Les querelles linguistiques en Belgique. Le point de vue historique*, Bruxelles, Le Cri, 2011, p. 50).

Paradoxalement, l'ère de « culte patriotique » qui s'ouvre ainsi est également celle qui voit se manifester à l'académie la première provocation sensible à l'égard de la langue flamande. Le nécrologe pour l'exercice 1834-1835 en fournit l'occasion<sup>5</sup>. Le baron de Stassart y déplore la disparition de Jonas-Daniel Meyer, originaire d'Arnhem, auteur d'un *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe* paru en français de 1818 à 1823. Stassart y félicitait le distingué Hollandais, d'avoir écrit « son livre dans la langue la plus propre à rendre, en peu de temps, sa réputation européenne », bravant ainsi « de mesquins préjugés ». On imagine l'effet produit par la référence aux « préjugés mesquins », sur certains de ceux qui, depuis les débuts de la nouvelle Académie, apportaient leur contribution à l'étude des parlers flamands et de leurs manifestations écrites, officielles ou littéraires. L'institution allait accueillir l'un d'eux dans le courant du mois qui suivit l'allocution du baron de Stassart. Le compte rendu de la séance du 6 juin 1835 annonce : « MM. Willems et de Smet ont été élus membres. » Ceux-ci furent installés le 24 juillet<sup>6</sup>.



Portrait de Jan Frans Willems.

Collections de l'Archief en Museum voor het Vlaamse Cultuurleven.

Permission de reproduction accordée par l'AMVC-Letterenhuis,

Minderbroedersstraat 22, 2000 Antwerpen.

Ce n'est pas ici l'endroit de rappeler dans quelles circonstances Jan Frans Willems (Boechout, 1793-Gand, 1846) devint ce qu'il est convenu d'appeler « le père du mouvement flamand ». On a souvent

5/ P. 192-193.

6/ *Bull.*, II, p. 224-229.

insisté sur les déboires que connut son père, percepteur, conseiller municipal et géomètre, sous le régime français, par méconnaissance de la langue de l'autorité impériale. On rappellera comment son activité dans le domaine littéraire et son engagement politique se confondirent dès l'écriture de son *Hymne aan het vaderland*, rédigé après la paix de Tilsit (1807). Nous intéressent ici la manière dont Willems est présenté par le baron de Reiffenberg dès la neuvième séance de l'Académie.

M. J. F. Willems, dans ses savantes recherches sur la littérature Belgique, a trouvé un manuscrit contenant environ deux cents chansons et quelques épîtres et plaintes, le tout en français, à l'exception d'un seul morceau flamand, et composé par le seigneur de Moerbeke, vers 1550. M. Willems considère cet écrivain comme un des meilleurs poètes français qu'ait eus la Belgique à cette époque<sup>7</sup>.

L'intérêt de Willems pour l'ancienne littérature française et la satisfaction d'avoir découvert un Flamand digne de figurer parmi les « meilleurs poètes français » se lisent ici comme les deux faces d'une courtoisie ou d'une ouverture d'esprit que légitime la reconstruction de la « littérature Belgique », ainsi que dit Reiffenberg. C'est en somme cette amabilité linguistique que symbolise, sur les rayons de la bibliothèque académique, la présence du « *Nouveau Dictionnaire Flamand-Français* de M. Olinger », soumis à l'appréciation du corps savant par le ministre de l'Intérieur<sup>8</sup>. Aussitôt que s'en offre l'occasion, on ne manque pas de faire valoir l'heureuse coexistence des langues nationales et les bienfaits de la traduction. Reiffenberg présente à l'Académie un *album amicorum* ayant appartenu à Hélène de Mérode dans lequel voisinent deux sonnets en français et en flamand, dûment reproduits, dont l'auteur « se cache modestement sous les initiales *G.T.*<sup>9</sup> ». Le même Reiffenberg s'honore de transmettre à ses confrères le projet d'une *Société de traduction en langue française des meilleurs ouvrages publiés dans les pays étrangers*<sup>10</sup>. Le souci de communication et d'échange entre les deux communautés apparaît encore dans le rapport pour 1834-1835 :

Un de nos correspondants, M. Goëthals-Vercruysse, avait composé sur la bataille de Courtray ou des éperons, une dissertation flamande assez étendue ; elle était restée dans son porte-feuille ;

7/ *Bull.*, I, p. 36.

8/ *Bull.*, II, p. 44 et 344 : le dictionnaire est imprimé à Malines, chez P.-J. Hanicq, en 1835.

9/ *Bull.*, II, p. 157-158 : séance générale des 7 et 8 mai 1835.

10/ *Bull.*, I, p. 9.

M. Auguste Voisin l'a traduite en Français, et le public jouit maintenant de cette élégante version<sup>11</sup>.

Comment la mise en français d'un des hauts faits de la lutte flamande contre la France susciterait-elle alors un haussement de sourcils ? Tout fait farine au moulin tricolore.

Un homme incarne alors, avec Reiffenberg, l'assimilation. Né à Namur en 1760, mort en 1834, Louis-Dieudonné-Joseph Dewez n'eut guère l'occasion d'exercer sa charge de secrétaire perpétuel de la nouvelle institution et de lui apporter sa contribution. Voilà un homme, écrit Stassart dans le nécrologe déjà cité, dont « toute la vie, si pleine et si laborieuse, ne fut, pour ainsi dire, qu'une constante pensée pour la gloire de son pays<sup>12</sup> ». Pensée libre de tout calcul institutionnel : Dewez n'était-il pas occupé, dès l'époque de la réunion avec la France, « à fouiller nos annales dédaignées » alors que « toute idée de nationalité devait être bien loin de l'esprit des Belges », ainsi qu'on le lira plus tard dans la *Biographie nationale*<sup>13</sup>. Tout se passe « comme si le patriote n'eut point désespéré des destinées futures de la Belgique ».

C'est en effet de 1805 à 1807 que le Namurois publie son *Histoire générale de la Belgique*, qui peut être considérée comme la première du genre<sup>14</sup>. Son testament d'historien, lu à l'Académie alors qu'il avait plus de soixante-dix ans, atteste sa constance, puisqu'il porte sur la *Ressemblance entre les anciennes pratiques et habitudes des Germains ou des Gaulois avec celles des Belges des temps postérieurs*<sup>15</sup>. Mais le document rend manifeste un trait qui va concerner plus largement le travail de la « main idéologique » à l'institution.

L'introduction rappelle que le sujet avait été fourni en 1825 par l'Académie du régime précédent, sous une forme qui accentuait sans ambages l'enracinement germanique du « Belge » sorti du Congrès de Vienne. C'est que ce « Belge » ne pouvait faire valoir qu'une petite mesure de sang gaulois — un patrimoine génétique

11/ *Bull.*, II, p. 189.

12/ *Bull.*, II, p. 192-193. Le *Bull.*, I, p. 166-172 reproduit le sobre discours prononcé sur sa tombe par Quételet.

13/ L. Alvin, *BnB* 5, 1876, col. 912-916.

14/ On observera que le patriotisme instinctif prêté à Dewez s'inscrit au long d'un parcours assez accidenté. Commissaire du Directoire exécutif sous le régime français, puis sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Hubert, Dewez traversera la période hollandaise comme « inspecteur des études » avant que la Révolution ne remette en cause sa fonction. Mais il était alors bien âgé.

15/ Inséré dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, Bruxelles, Hayez, t. VII, 1832, 28 p.

quasiment situé au-delà des accidents de l'histoire. Ses ancêtres étaient plutôt « issus en partie des Germains ». Et ce qu'il devait, pour le reste, à ses premiers parents remontait bien entendu aux Francs, « venus repeupler la Belgique dans les quatrième et cinquième siècles ». En somme, la dissertation de Dewez gardait l'habit orange de sa naissance.

Tout rapprochait l'ancien Belge et le nouveau, sous un même signe ethnique. Les sujets de Léopold I<sup>er</sup> étaient-ils jaloux de leur indépendance, amoureux de la liberté ? « Les Germains n'avaient pas de ville. Ils regardaient ces enceintes entourées de murs comme des prisons ». L'habitant de Liège est-il, comme celui de Bruges ou d'Anvers, peu enclin à certains travaux ? « Chez les Germains, les hommes ne s'occupaient aucunement des soins du ménage et de la culture des champs » : privilège que le national des Ardennes ou du Platteland partagerait avec « les sauvages de l'Amérique, les Caffres, les Indiens »...

L'anthropologue était en effet appelé à la barre, comme témoin. L'antiquité avait laissé le souvenir d'un usage consistant à plonger dans un fleuve « les enfants sortant du sein de leur mère, dans l'intention d'éprouver les forces de la nature ». Ceci, il est vrai, était commun aux Romains, aux Celtes et aux Germains. Mais c'est à ceux-ci qu'appartenait surtout la sportive coutume. La saine école de la « vie dure » fut surtout adoptée, au-delà du Rhin, « par les peuplades germaniques transplantées en différents temps sur la rive opposée, c'est-à-dire, par les Belges, surtout par ceux qui occupaient la lisière de la Belgique, comme les Tréviriens, les Ménapiens, etc. ». Le Wallon Dewez ne pouvait-il à bon droit ménager une certaine marge de différence, d'originalité au bénéfice des autres ethnies, Gaulois ou Celtes romanisés — ceux qui deviendront étymologiquement, comme les *Gallois*, des *Wallons* ? La marge, quand elle s'ouvrait, se transformait en espace de décadence ou de dénaturation. Si les Germains ont pu transmettre à nos ancêtres leurs sens de l'hospitalité, c'est bien malgré « le voisinage des Gaulois » dont la « funeste influence » tendait à corrompre « les vertus des Belges ». Si un sang pur coulait dans les veines des citoyens du nouvel État, c'était foncièrement en venant du nord.

On n'imaginera pas que les académiciens des années 1830 étaient tous nécessairement acquis, les yeux fermés, aux conceptions de Dewez. La légitime critique court plus facilement qu'on ne l'imaginerait parmi les sociétaires. Et il n'y a aucune raison d'en priver par un dédain rétrospectif les premiers membres de la savante institution. La critique, au reste, prit un tour très visible à propos d'une question d'histoire littéraire qui nous semblerait, dans le même regard rétrospectif, plutôt mineure.



Lors de la première séance pour 1833, de Reiffenberg lut « la première partie de sa dissertation sur le *roman de renard*<sup>16</sup> ». La suite était attendue. Mais un an et demi plus tard, il annonce le retrait de son travail. Il en donne pour raison « que les résultats auxquels il était arrivé ont été annulés ou mieux exposés par M. Jacques Grimm dans une publication récente<sup>17</sup> ». Aussi renvoyait-il à celle-ci : un *Reinhart Fuchs* de la même année, auquel était joint un *Reineke Vos* réimprimé dans « l'édition de Lubeck de 1498 ». On ne peut séparer ce revirement de la communication que va présenter Jan-Frans Willems en juillet 1836<sup>18</sup>. Celui-ci voulait établir que « le poème du Renard en langue flamande », loin de se présenter — « comme on l'a cru » — « avec le caractère d'une composition imitée des Français », montrait au contraire celui d'un ouvrage typiquement flamand. Autrement dit, « les romans du Renard, publiés par MM. Méon et Chabaille, sont des branches entées sur les productions poétiques de la Flandre ». Passons sur l'argumentation : invoquant l'histoire littéraire médiévale, l'histoire du droit et celle de l'Église, elle est nette et tranchante ainsi que la tonalité de la conclusion.

Enfin, je ne puis me refuser à admettre l'antériorité du *Reinaert* flamand, par rapport aux poèmes français de ce nom, lorsque je considère, 1° que les trouvères français eux-mêmes ne reconnaissent avoir composé que des branches du Renard, et que 27 branches et plus ne forment pas encore un arbre ; 2° qu'aucun de ces trouvères ne fait mention d'un poème français plus ancien, sur le même sujet, et 3° que la plus belle branche française, notamment celle qui commence le second volume de l'édition de M. Méon, a été composée sur un fragment du poème flamand.

Les confrères de Willems, fussent-ils les plus attachés à la tradition française, pouvaient saluer sans trop d'états d'âmes la vigueur de la revendication littéraire. Mais comment rester tout à fait insensible à la pointe lexicale, pour ne pas dire à la moquerie contenue dans les dernières lignes de l'exposé ? On lit au vers 10493 du roman français: « Tybert, fit le renart, villecome ! ».

Ce mot *willecome*, qui veut dire *bienvenu*, assurément n'est pas français. On le chercherait vainement dans le dictionnaire de la langue romane de Roquefort. À notre tour, nous lui disons le *bienvenu*, puisqu'il s'est produit si à propos pour constater l'existence antérieure du Renard flamand, comparativement aux compositions françaises du même nom.

16/ *Bull.*, I, p. 41.

17/ *Bull.*, I, p. 156.

18/ *Bull.*, III, p. 248-55.

Il faudrait ici replacer l'intervention de Willems dans le cadre des travaux académiques visant à remettre en valeur, dès les origines de l'institution, le patrimoine littéraire flamand. E. Witte et H. Van Velthoven rappellent qu'aux origines du mouvement flamand qui allait donner lieu aux « premiers Congrès de la Langue et des Lettres néerlandaises » de 1844 ou à la création du *Willemsfonds* de 1851 et du *Dauidsfonds* de 1875, « des groupuscules de gens de lettres et de philologues d'Anvers et Gand, le plus souvent formés au Royaume-Uni des Pays-Bas, continuaient à cultiver le néerlandais » (p. 54). « Ils se réunissaient dans des sociétés littéraires et éditaient des périodiques, même si ceux-ci connaissaient souvent des existences éphémères, comme ce fut notamment le cas du premier quotidien *Vlaemsh België* en 1844 ». Il est vrai que l'utilisation de la « problématique linguistique pour combattre la suprématie politique des dynasties fransquillonnes » émanait volontiers d'un « mouvement petit-bourgeois qui ne pouvait compter sur beaucoup de sympathie de la part des couches sociales inférieures de la population, majoritairement analphabète ». La revendication linguistique « approchait la misère matérielle sous un angle trop culturel et individuel (par le biais du développement intellectuel et de l'enseignement en néerlandais) et redoutait de compromettre son statut social ». Bref : « Elle se voyait elle-même comme une nouvelle élite culturelle et idéologique investie d'une mission éducative » — ce qui lui fournissait tout de même une large assise populaire, quand il s'agissait « de donner un contenu à la nation de 'Flandre' comme réalité géographique et à l'existence d'un peuple flamand vivant en son sein ». L'appui de la science et des philologues ne contribuait pas peu à rendre bien réelle « une communauté imaginée ». E. Witte et H. Van Velthoven ne manquent pas de rappeler le rôle joué par le *Leeuw van Vlaenderen* d'Hendrik Conscience (1838), en tant qu'« appropriation mythique » — mais « symboliquement » décisive — du passé, sur un plan joignant « émotion et mobilisation<sup>19</sup>».

19/ On se permet de rappeler ici le militantisme linguistique pionnier des érudits de la Renaissance qui développèrent, dans la même stratégie de « savoir mythique », la théorie de ce qui est improprement qualifié de « flamand langue-mère ». Chez Jan van Gorp, auteur des *Origines anversoises* (1569), malencontreusement rangé par A. Blavier parmi les *Fous littéraires*, ou chez le Brugeois Adrien van Schrieck se dessine la recherche archéologique d'une source commune des langues européennes. Le modèle devient pré-scientifique chez Marc-Zuer Boxhorn au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Voir D. Droixhe, *La linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800)*, Genève, Droz, 1978 ; *Souvenirs de Babel. La reconstruction de l'histoire des langues de la Renaissance aux Lumières*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2007, <http://hdl.handle.net/2268/948>; « À l'ami Daniel Georg Morhof (1639 1691) », *Language and History* 532, 2010, p. 97-114, <http://hdl.handle.net/2268/87292>.

Venons-en à la deuxième question d'histoire mise au concours de l'Académie, en 1832. Elle demandait de *Déterminer quel fut l'état de la poésie flamande depuis le commencement du treizième siècle jusqu'au quinzième exclusivement, et quels genres furent les plus cultivés*<sup>20</sup>. L'appel ne porta pas ses fruits, et l'on dut constater deux ans plus tard que le dernier essai soumis au jury n'avait « pas rempli les conditions du programme<sup>21</sup> ». On se félicitait néanmoins de voir « traiter en français » le sujet proposé. L'année suivante, une autre tentative fut jugée manquer de « style », d'« élégance<sup>22</sup> ». Aussi fallait-il mieux « caractériser l'esprit et le genre des ouvrages de poésie flamande, publiés ou restés manuscrits<sup>23</sup> ». La recherche d'un certain « esprit » s'est décidément ajoutée à l'entreprise technique. Ceci, bien sûr, se trouvait équilibré par les travaux de Reiffenberg ou du baron de Gerlache sur Molinet, Philippe Mouskes ou Gilles li Muisis.

Les lettres flamandes fournirent bientôt le terrain d'une nouvelle joute, courtoise, mais où l'on peut percevoir un raidissement de ton. Résumons-la en quelques lignes. André van Hasselt adressa une savante note « sur le ménestrel flamand Louis Van Vaelbeke ». Il y était question de *stampiën*, terme sur lequel il y avait lieu de s'interroger. S'agissait-il d'une « espèce de chanson à danser », du type des *ballades*, *rondeaux*, *rotruenges* ou *caroles* du domaine français ? C'était l'avis de Willems. « Puisque M. Willems le dit, je devrais le croire aveuglément et me taire », s'émeut en 1837 Reiffenberg, partisan d'une autre hypothèse<sup>24</sup>.

Celui-ci fit état d'un argument qui attire l'attention sur un autre aspect de l'équilibre communautaire à l'Académie. Pourquoi ne pas rapprocher ces *stampiën* du mot *stampé* qui signifie « être sur ses jambes » et que l'on trouve dans le « *Glossaire* de M. Hécart » ou dans les *Scènes populaires montoises* dues à « un homme que nous avons trop tôt perdu ». Le « glossaire » désignait la troisième édition du *Vocabulaire rouchi-français* de Gabriel-Antoine-Joseph Hécart, parue en 1834. Quant à l'auteur « trop tôt disparu », il s'agissait de Henri Delmotte, dont les *Scènes* imitaient celle de l'écrivain et caricaturiste Henry Monnier, qui avait créé le person-

20/ *Bull.*, I, p. 12.

21/ *Bull.*, I, p. 128.

22/ *Bull.*, II, p. 130. On apprendra que l'auteur du mémoire est « M. F. Labeye, de Maestricht, professeur au collège de Tirlémont » (*Bull.*, II, p. 198-199).

23/ *Bull.*, III, p. 140.

24/ *Bull.*, IV, p. 68.

nage de « Monsieur Prudhomme » célébré par Balzac et qui venait de reste d'épouser une actrice du Théâtre de la Monnaie.

Delmotte fait ici figure d'un des rares représentants de la culture littéraire wallonne à l'Académie. Il faut dire que son exemple n'invitait guère à accueillir d'autres compatriotes du même tempérament. À peine reçu comme membre correspondant, en 1834, ce notaire, archiviste et bibliothécaire de la ville de Mons n'eut rien de plus pressé que de publier l'année suivante une satire de la Belgique où régnait un « petit roi de bois articulé », manipulé par des courtisans l'actionnant « à leur gré » (*Voyage pittoresque et industriel dans le Paraguay-Roux et en Palingénésie australe*)<sup>25</sup>.

Est-ce céder à un mirage rétrospectif que d'observer l'affirmation d'une Flandre unitaire et puissante dans certaines œuvres présentées ou discutées à l'Académie ? Willems va s'attacher à « la chronique flamande de Van Heelu, relative à la bataille de Woeringen qui décida de la réunion du duché de Limbourg au Brabant<sup>26</sup> ». Parmi les travaux qu'offre son ami Cornelissen à l'Académie le jour de son élection, en 1835, « l'un des plus remarquables », souligne le baron de Stassart, exalte la mémoire de van Artevelde, fédérateur d'une partie de la Flandre<sup>27</sup>. La première séance publique tenue par l'Académie, le 16 décembre 1835, y reviendra. E.-C. de Gerlache,

25/ La bienséance académique voulut que l'on mentionne plutôt de lui l'édition des *Tournois de Chauvenci* ou sa recherche sur les chambres de rhétorique de sa ville natale (*Bull.*, I, p. 121 ; II, p.121-122, 184, 208, 257-260 ; III, p. 207, 432). Ses *Œuvres facétieuses*, qui parurent posthumes en 1841, contenaient notamment les *Scènes populaires* et le *Voyage pittoresque*. Willems reviendra sur la question des *stampiën* lors de la séance générale des 8-9 mai 1837. On voit que, dans les faits, l'Académie ne traitait pas strictement langue et dialectes dans le rapport que définissant E. Witte et H. Van Velthoven, quand ils écrivent qu'étant donné le statut accordé au français en tant que « langue commune », « outil par excellence d'un sentiment d'appartenance culturelle » et « symbole de la lutte pour l'indépendance nationale », « tout patriote digne de ce nom devait accepter le français comme langue culturelle, suivi, sur pied d'égalité par les dialectes flamands et wallons » (p. 50-51). Les statuts respectifs de ces derniers n'avaient d'ailleurs jamais été les mêmes (voir D.Droixhe, « Dialecte et français dans la Wallonie d'ancien régime », dans *Mélanges M. Arnould et P. Ruelle*, ULB, 1981, p. 123-145 ; « Symétries ? Flamand, wallon et politique de la langue à la Révolution française », *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle* 16, 1989, p. 23-28 ; « Le français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Le français en Belgique*, dir. D. Blampain et al., Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 127-152). Les mêmes auteurs signalent par ailleurs le pétitionnement de 1840 qui rappelait en faveur de la dignité autrefois reconnue au flamand dans les Pays-Bas méridionaux « les chartes anciennes comme celle de la Joyeuse Entrée », pétition qui « rassemblait environ 13 000 signatures » (p. 55).

26/ *Bull.*, III, p. 207.

27/ *Bull.*, II, p. 206.

qui succède à Stassart comme directeur, veut tenir la balance entre les « dominations étrangères » qui ont entravé l'affirmation de notre « nationalité ». Sans doute la grande erreur des Hollandais fut-elle de vouloir « nous imposer une prétendue langue nationale que la moitié de la population ne comprenait point ». « Quelle littérature pouvions-nous encore avoir ? » : la faute, on le voit, est strictement limitée à un domaine particulier. Mais la contamination française est d'un ordre culturel bien plus large et touche aux caractères ethniques. « Quand nous étions département français, et avec l'avenir qui s'ouvrait devant nous, le tableau de notre passé, de nos vieilles institutions, de nos vieilles mœurs, ne pouvait guère nous offrir qu'un intérêt de curiosité ». Aussi félicite-t-il l'historien Raoux qui ramène le caractère national vers celui des anciens Germains de la Loi salique et qui réclama jadis « énergiquement », sous le régime français, en faveur des « vieilles libertés de son pays, contre les libertés nouvelles qu'on voulait lui imposer ». La menace de « dégénération », au sens strict, vient de France.

Aussi bien la composante liégeoise de l'esprit d'indépendance nationale n'est-elle à aucun moment évoquée. D'une façon générale, dans l'échange culturel que s'efforcent d'instaurer jusqu'ici les sociétaires, Liège et sa province n'apparaissent guère qu'au chapitre archéologique, et pour ainsi dire touristique. Inutile d'insister sur le fait que l'attachement aux Lumières, en « petite France de Meuse », constitue l'ancienne principauté en partenaire quelque peu incertain, sans parler du culte napoléonien que perpétuent des attardés prenant éventuellement la plume pour raviver, en français ou en dialecte, le souvenir de l'épopée impériale. « Industrie et richesse », d'autres mots-thèmes du discours académique, ont horreur du désordre. Le baron de Gerlache pourra donc écrire en 1837 : « Dans nos paisibles réunions règne la plus parfaite harmonie : tous concourent au même but avec une généreuse rivalité : toutes les discussions s'y terminent à l'amiable, au profit de la science<sup>28</sup>... »

L'Académie royale de Belgique est la plus ancienne des Sociétés savantes de Belgique. Elle précède d'un peu moins d'une dizaine d'années, strictement parlant, la Société libre d'Émulation de Liège, créée en 1779. Celle-ci, après plusieurs décennies de très riches activités, montre incontestablement moins de vitalité à l'époque où naît la Belgique. Les grandes entreprises nationales attirèrent pour une part, dirait-on, les énergies provinciales, tandis qu'un régionalisme émergent allait trouver ailleurs d'autres espaces

d'affirmation. Celui du dialecte a joué un rôle qui est patent. La Société liégeoise de Littérature wallonne, créée en 1856, constituait un cercle où s'élaborera lentement une prise de conscience de la spécificité culturelle — au sens le plus large, mais aussi le plus difficile à définir — des provinces romanes.

Une telle prise de conscience ne paraît cependant s'être limitée ni à la période qu'ouvre « l'Académie wallonne », ni à la réunion de ceux qui la composaient. L'apparition même du terme *Wallonie* en 1844 montre que la gestation de l'idée avait commencé auparavant. On ignore généralement le mouvement qui l'encadre du point de vue de la langue. Sans doute peut-on faire valoir, sans trop d'érudition, que la même année paraissait la première anthologie de la littérature dialectale, avec le *Choix de chansons et poésies wallonnes* de François Bailleux et Joseph Dejardin, qui occuperont précisément une place en vue dans la Société liégeoise. On connaît beaucoup moins l'entreprise du libraire Félix Oudart, qui crée à la même époque une *Novell collection d' Paskeye Ligeoiss* où il se présentait comme *Imprimeur dell Société des Oteurs Ligeois*. Cette « Société », si elle n'offrait évidemment ni le statut, ni le pouvoir de rassemblement et de promotion dont jouit celle de 1856, affirmait par son libellé même une volonté de légitimation dialectale tout à fait remarquable. Les auteurs qui figurèrent dans cette collection participèrent à rendre crédible et digne d'intérêt ce que sous-tendait l'initiative du libraire.

Parmi ceux-ci figure un modeste auteur de chansons que celles-ci distraient de ses activités de graveur sur bois. Jacques-Joseph Pinsar ou Pinsard (Liège, 1783-1853) n'a pas laissé de nom dans l'anthologie wallonne, par exemple dans celle de Maurice Piron<sup>29</sup>. Il n'a donné qu'une dizaine de pasquilles dont plusieurs sont restées inédites. La plus ancienne — s'il en est bien l'auteur — est doublement intéressante. Elle remonte au régime hollandais, dont elle attaque la politique de taxation et constitue un document dont on a peu d'exemples en dialecte (*Lès-impôts d'l'an 1823*). Elle s'adresse à ses auditeurs ou lecteurs en les appelant des « *Wallons* », apostrophe que l'on peut dire très rare dans la littérature de l'époque, en tout cas dans celle en parler régional. Une autre chanson de caractère particulièrement anecdotique, *Li nouëve purlôdje dèl mèsse èglise* (1843) s'en prend à la nouvelle chaire de vérité de la cathédrale Saint-Paul, qu'elle trouve de très mauvais

29/ *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie (Poètes et prosateurs)*, Liège, Mardaga, 1979.

goût. Il est vrai que « c'est l'œuvre d'un *Flamind* » (ce qui est exact)<sup>30</sup>. Une troisième pièce bat la précédente en matière de références locales. On ne peut qu'en reproduire telle quelle la première strophe.

*Les Flaminds vantèt leû Brussèles,  
Les Flamands vantent leur Bruxelles,  
sès palàs, s' parc', sès fèrès tch'mins ;  
ses palais, son parc, ses chemins de fer ;  
conv'nez qu' nosse Liège èst co pus bèle  
convenez que notre Liège est encore plus belle  
ossi bin di d' fou qui di d'vins.  
aussi bien du dehors que du dedans.  
Nos n'avans nin manneken pisse,  
Nous n'avons pas manneken pisse,  
mès d'abòrd nos vièrans Grétry,  
mais d'abord nous verrons Grétry,  
èt l' Passèdje a l'abri d' frèhis',  
et le Passage à l'abri de la pluie,  
po s'î rapouïler lès d'zeûris.  
pour que s'y rassemblent ceux qui traînent tard.*

Sans appuyer le trait (le passage Lemonnier, ici mentionné, a précédé les galeries Saint-Hubert), on pardonnera au chanteur liégeois un accès de campanilisme qui, sur ce mode comparatif, est d'ailleurs assez peu courant, du moins dans la littérature dialectale du temps...

Le défi urbanistique, joint à ce que suggèrent les autres allusions aux Flamands, oblige à se poser la question. Que représente ici le provocateur Pinsar ? L'incarnation d'un sursaut d'orgueil et de nostalgie principautaires, chez un indéfectible passéiste ? Ou quelque chose comme la voix, encore toute fruste, exprimant une insatisfaction régionale qui ne demande qu'à devenir revendication, avant de se constituer en engagement ? Un mouvement d'humeur, en somme, faisant écho de loin et sous une forme nettement moins élaborée à la tension courtoise qui s'installait sous les lambris académiques.

30/ Voir Th. Gobert, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*. Bruxelles : Ed. Culture et Civilisation, 1975 sv. , t. IX, p. 177-178 et M. Devigne, « Geefs, Guillaume », BN, 30 (Supplément, t. II, fasc. 1), 1958, col. 393-409.